

Systeme d'information Schengen de deuxieme generation (SIS II): etablissement, fonctionnement et utilisation

2005/0106(COD) - 21/02/2006

Le Conseil a decide de mettre sur pied un groupe d'experts de haut niveau qui facilitera la prise de decision au niveau politique concernant la mise en place du SIS II. Le groupe devrait se reunir pour la 1^{ere} fois en mars 2006 et rendre compte au Conseil JAI qui aura lieu en avril 2006.

Le Conseil a estime que la meilleure solution applicable a la gestion du SIS II durant la periode interimaire consisterait a ce que la Commission delègue la gestion aux Etats membres appropriés, soit la France pour l'unité centrale et l'Autriche pour l'unité centrale de secours. La gestion des technologies de l'information dans le domaine JAI devrait être envisagée dans une perspective a long terme.

La Présidence autrichienne a invité la Commission a présenter des propositions sur ces questions.